

## Préambule

Les présentes Conditions générales règlent tous les aspects contractuels entre les parents de nos élèves et le Collège et Lycée Saint-Charles. Elles mentionnent les conditions d'admission pour les élèves internes jurassiens, Suisses, provenant de l'Union européenne ainsi que hors Union européenne, les tarifs, les modalités de communication, les règles de protection des données. Les divers règlements de l'école – règlement général, règlement de l'internat et code vestimentaire sont disponibles sur le site internet et lors de l'entretien d'admission.

### 1. Admission

Pour être admis au Collège et Lycée Saint-Charles il convient de compléter la demande ad hoc et de la transmettre à l'administration du Collège.

Un entretien avec la commission d'admission est requis et l'inscription définitive est validée par le versement de la finance d'admission. Les rabais pour fratrie ne s'appliquent pas aux finances d'inscription.

La finance d'admission se monte à CHF 3000.00 Elle couvre les frais administratifs de l'admission et n'est pas remboursable. Toutes autres ou plus amples indemnités pour rupture de contrat sont expressément réservées.

Les élèves sont admis à l'internat du Collège et Lycée Saint-Charles dès l'âge de 10 ans. Un élève inscrit au Collège et Lycée Saint-Charles ne sera pas autorisé à vivre seul de manière indépendante.

FINANCE D'ADMISSION	CHF 3000.00
---------------------	-------------

### 2. Visas et permis de résidence en Suisse

Les élèves ne peuvent suivre les cours qu'à la condition et aussi longtemps qu'ils disposent des autorisations et visas nécessaires. Sur le plan administratif, le Collège et Lycée Saint-Charles s'occupe du permis de séjour pour tous les élèves sur la base des documents fournis par les représentants légaux. Le permis de séjour est reconnu dans tous les pays de l'espace Schengen.

Toutefois nous prions les parents de bien vouloir déposer la demande de visa étudiant (pour les élèves non européens uniquement) après réception des documents du Collège et Lycée Saint-Charles. Ce dernier décline toute responsabilité en cas d'arrivée tardive pour des raisons de problème de visa ou autres documents nécessaires à l'entrée de l'élève en Suisse. Dans ce cas les frais du premier trimestre sont dus.

Les documents ci-dessous doivent être présentés à l'ambassade, respectivement au consulat de Suisse du pays d'origine, traduits en anglais ou dans une langue nationale suisse.

Attestation de l'école ;

Lettre de motivation de l'élève ;

Certificat de naissance ou livret de famille ;

Copie du passeport ;

Attestation de ressources financières des parents ;

Autorisation d'établissement Suisse établie par l'ambassade ou le consulat suisse du pays d'origine ;

Formulaire d'engagement à quitter la Suisse à la fin des études (disponible à l'ambassade)

Chaque élève non-européen doit être annoncé par ses parents à l'ambassade du pays d'origine en Suisse.

La Suisse n'exige pas de visa pour un certain nombre de pays dont la liste se trouve sur le site de la Confédération

([https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1\\_staatsangehoerigkeit.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html)).

Pour les élèves en provenance de ces pays, dont tous les pays de l'Union européenne, il convient de transmettre les documents ci-dessous directement à l'école qui se charge des démarches auprès du service de la population du Canton du Jura.

### 3. Ecolage et pension

Les tarifs de pension et ecolage sont détaillés ci-dessous. Ils comprennent les cours à l'horaire du cursus suivi, les devoirs accompagnés ainsi que les prestations détaillées plus bas.

FRAIS D'ECOLAGE	
ECOLE PRIMAIRE CURSUS CH	CHF 14'400.00
ECOLE SECONDAIRE CURSUS CH (COLLEGE)	CHF 18'000.00
LYCEE MATURE SUISSE (FRANÇAIS)	CHF 20'400.00
LYCEE MATURE SUISSE BILINGUE ANGLAIS-FRANÇAIS	CHF 24'000.00
SECTION INTERNATIONALE MYP 3	CHF 23'000.00
SECTION INTERNATIONALE MYP 4 et 5	CHF 33'000.00
SECTION INTERNATIONALE DP	CHF 33'000.00

### Frais d'internat

Les prestations pour l'internat 5 jours sont décrites ci-dessous, de la manière la plus précise possible.

INTERNAT 5 JOURS	
CHF 34'700.00	
INCLUS	NON INCLUS
Encadrement internat	Assurance maladie LAMAL et privée, frais de dentiste
Pension complète	Livres et fournitures additionnels (en cas de perte ou de détérioration). Licences pour livres numériques
Frais de permis de séjour	Coaching scolaire (groupe min. 4 élèves), cours privés, cours complémentaires FLE/AEL
Livres et fournitures scolaires	Cours de préparation aux examens de langue (CAMBRIDGE, GOETHE, CELI, CERVANTES) Taxes d'examen
Animation internat	Equitation, leçons de musique, golf, aviation, etc.
Devoirs accompagnés	Voyages
Uniforme de sport (t-shirt, legging ou jogging)	Argent de poche
Activités extrascolaires internes à l'école et locales (curling, natation, arts martiaux, athlétisme, football)	Transfert de et à l'aéroport
Excursions à la journée	Location de matériel de ski
Sorties, concerts et théâtre	Lessive et nettoyages à sec
Camp de ski ou camp polysportif scolaire (le voyage de maturité n'est pas compris)	Week-end occasionnel à l'internat

Les prestations pour l'internat 7 jours sont décrites ci-dessous, de la manière la plus précise possible.

INTERNAT 7 JOURS	
CHF 49'000.00	
INCLUS	NON INCLUS
Encadrement internat y compris les activités des week-ends	Assurance maladie LAMAL et privée et frais de dentiste
Pension complète	Livres et fournitures additionnels (en cas de perte ou de détérioration) Licences pour livres numériques
Frais de permis de séjour	

<p>Livres et fournitures scolaires</p> <p>Animation internat</p> <p>Devoirs accompagnés</p> <p>Uniforme de sport (t-shirt, legging ou jogging)</p> <p>Activités extrascolaires internes à l'école et locales (curling, natation, arts martiaux, athlétisme, football)</p> <p>Excursions à la journée</p> <p>Sorties, concerts et théâtre</p> <p>Camp de ski ou camp polysportif scolaire (le voyage de maturité n'est pas compris)</p> <p>Quatre week-ends prolongés à la montagne ou dans une ville</p> <p>Lessive</p>	<p>Coaching scolaire (groupe min. 4 élèves), cours privés, cours complémentaires FLE/AEL</p> <p>Cours de préparation aux examens de langue (CAMBRIDGE, GOETHE, CELI, CERVANTES)</p> <p>Taxes d'examen</p> <p>Equitation, leçons de musique, golf, aviation, etc.</p> <p>Voyages</p> <p>Argent de poche</p> <p>Transfert de et à l'aéroport</p> <p>Location de matériel de ski</p> <p>Lessive : nettoyages supplémentaires et à sec</p>
---	--

La TVA est facturée dans tous les cas où elle s'applique.

#### 4. Prestations académiques faisant l'objet d'une facturation séparée

La langue officielle d'enseignement est le français. L'anglais est enseigné dans tous les niveaux scolaires et est également langue d'enseignement dans la structure du lycée bilingue ainsi qu'en section internationale. Les langues officielles du programme scolaire sont le français, l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol au lycée. D'autres langues hors programme officiel peuvent être enseignées hors cursus. Les tarifs des leçons de groupe s'appliquent dès 4 inscrits et plus ; en deçà de 3 inscrits, le cours ne s'ouvre pas ou sera facturé au prix d'un cours semi-privé ou privé.

Les cours supplémentaires de langue FLE (français langue étrangère) et AEL (English as an additional language) sont facturés en sus. Les cours sont mis en place pour un groupe de quatre élèves au minimum ; en deçà de quatre participants, le cours est facturé au tarif des cours semi-privés ou privés. Les cours de FLE/AEL peuvent être rendus obligatoires si le niveau minimal requis pour suivre dans le cursus visé n'est pas atteint. Dans tous les cas les parents en sont informés.

COURS SUPPLEMENTAIRES FLE/AEL TARIF ANNUEL	
8 périodes par semaine maximum ou facturation au prorata	CHF 8'880.00

#### Cours d'appui et de coaching individuel ou en groupe restreint

Les cours d'appui et de coaching en groupe restreint seront facturés au tarif décrit ci-dessous. Les cours privés, semi-privés ou collectifs hors curriculum sont facturés séparément.

COURS PRIVES, SEMI-PRIVES ET COLLECTIFS – APPUIS ET COACHING SCOLAIRE INDIVIDUEL	
COURS PRIVES (PERIODE DE 45 MINUTES)	CHF 100.00
COURS SEMI-PRIVES MAX. 3 ELEVES (PERIODES DE 45 MINUTES)	CHF 60.00
COURS COLLECTIFS (DES QUATRE ELEVES, PERIODES DE 45 MINUTES)	CHF 30.00

#### Cours de préparation aux examens de langue et frais d'examens

Les frais de cours de préparation aux examens de langue seront facturés au semestre.

Des frais supplémentaires sont également appliqués pour les examens tels que ceux de Cambridge, Goethe, Celi.

Les frais d'inscription aux examens ECS de fin de scolarité obligatoire (Ecoles catholiques suisses) et aux examens de maturité sont inclus dans le forfait général.

<b>AUTRES PRESTATIONS ACADEMIQUES</b>	
COURS DE PREPARATION AUX EXAMENS DE LANGUE PAR SEMESTRE	CHF1000.00
<b>FRAIS D'EXAMENS</b>	
FRAIS D'EXAMEN DE LANGUE	CHF 400.00
EXAMENS IB	CHF 2980.00

## 5. Livres et fournitures scolaires

Les manuels scolaires sont en prêt à l'école obligatoire, à acheter au lycée et en section internationale. Les livres et cahiers d'exercices ainsi que les fournitures scolaires de base sont inclus dans le forfait internat. Les licences d'utilisation de manuels scolaires numériques sont facturées. Le remplacement des livres et fournitures scolaires perdus ou détériorés seront facturés.

## 6. Activités culturelles et académiques

Les frais d'internat couvrent les conférences et sorties culturelles telles que : le théâtre, les concerts, les excursions à caractère académique. Des voyages à l'étranger peuvent faire partie intégrante du programme académique et des frais supplémentaires seront appliqués. Ces frais seront communiqués aux parents à l'avance sur le formulaire d'inscription correspondant. Toute inscription est définitive et non remboursable.

## 7. Activités sportives et divertissements

Les frais d'internat couvrent également les activités sportives et les divertissements : activités sportives internes à l'école, clubs sportifs locaux, entrée aux installations sportives locales à l'exclusion de l'abonnement au fitness, les activités des weekends selon la liste fournie en début d'année scolaire.

## 8. Equipement informatique

Chaque élève peut avoir besoin d'un ordinateur, PC ou MAC, compatible avec la suite Office 365, fournie par l'école. Des connexions au réseau sans fil sont à disposition dans l'école. L'école met à disposition un équipement informatique complet, tant dans les salles de classe, dans les salles d'études que dans les salles dédiées à l'enseignement de l'informatique. Lorsque du matériel informatique est prêté à un élève, il en a la responsabilité. En cas de dommage, vol ou perte de ce matériel, des frais seront appliqués.

## 9. Assurances

Assurance maladie et accidents : elles sont obligatoires en Suisse pour tous les élèves. Le Collège et Lycée Saint-Charles organise l'assurance et facture les charges aux parents. Les élèves possédant une attestation d'assurance d'une compagnie sise en Suisse et offrant les garanties nécessaires la présenteront lors de l'inscription. Leur carte d'assuré devra être présentée lors de leur arrivée au Collège.

Les tarifs d'assurance étant annuels et dépendant des décisions des autorités fédérales compétentes, une estimation des coûts est facturée avant le début de l'année scolaire, un décompte est établi par la suite.

Les frais médicaux et d'infirmierie seront facturés aux élèves.

FRAIS D'ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	
ASSURANCE MALADIE BASE LAMAL ET PRIVEE	CHF 2300.00

## 10. Autres frais

Tout autre frais non mentionné dans ces Conditions générales fera l'objet d'une information et d'une facturation séparées.

## 11. Réductions familiales

Les enfants d'une même famille bénéficient des réductions suivantes :

- 2ème enfant : 10% sur l'écolage;
- 3ème enfant : 15% sur l'écolage.

Aucune réduction sur les autres rubriques facturées.

## 12. Communication

Pour des raisons écologiques, le Collège et Lycée Saint-Charles privilégie la communication électronique. Par votre signature au bas de ces Conditions générales, vous acceptez implicitement de recevoir automatiquement toutes les correspondances par e-mail. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez mettre votre adresse e-mail entre parenthèses sur le formulaire d'inscription.

## 13. Accord à l'utilisation des photos pour marketing et documentation de l'école

Pour des raisons promotionnelles et de marketing le Collège et Lycée Saint-Charles produit et diffuse du matériel promotionnel de manière régulière. Les événements de l'école sont mis en valeur sur notre page Facebook et sur les réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant paraisse sur ces publications, veuillez le signaler expressément sur le formulaire d'inscription.

## 14. Protection des données

Le Collège et Lycée Saint-Charles respecte la législation suisse en matière de protection des données personnelles. Toute personne peut en tout temps avoir accès à ses données, les modifier ou les faire supprimer, notamment lors du départ de l'école.

L'ensemble des données personnelles récoltées par le Collège et Lycée Saint-Charles lors de l'inscription sont utilisées en vue de l'admission, de la gestion administrative de leurs études et éventuellement de l'internat au sein du Collège et Lycée Saint-Charles, de même que pour la réalisation des autres prestations offertes aux élèves.

Le Collège et Lycée Saint-Charles peut, sous certaines conditions, transmettre les données personnelles à d'autres intervenants de l'école auxquelles il sous-traite des services (cuisine, partenaires de voyages et organisateurs de camps extrascolaires).

## 15. Facturation

La facturation pour les frais d'écolage, de pension et d'internat et d'assurances est effectuée annuellement. Les factures sont payables d'avance, avant le début des cours. Il est possible de demander une facturation semestrielle. Tous les frais supplémentaires non inclus seront facturés séparément deux fois par année. Les paiements cash ne sont pas acceptés.

En cas d'arrivée ou de changement en cours d'année, l'écolage sera facturé au prorata depuis le premier jour du mois.

## 16. Délais de paiement

Les factures doivent être réglées dans un délai de 30 jours de facturation ; la monnaie est le franc suisse (CHF).

Passé ce délai il est calculé un intérêt de retard de 1% par mois. Des frais administratifs et de rappel sont facturés en cas de retard de paiement :

- 1<sup>er</sup> rappel : CHF 20.00
- 2<sup>e</sup> rappel : CHF 50.00
- 3<sup>e</sup> rappel : CHF 100.00

Aucune réservation de place ne pourra être effectuée tant que les frais d'admission n'auront pas été versés. Toute réclamation concernant les factures doit être adressée, par courrier, au Collège dans les 30 jours qui suivent leur émission.

Tant que les frais facturés n'auront pas été réglés les élèves ne pourront pas se rendre en classe.

## 17. Annulation, changement de statut, notification, renvoi et frais afférents

Pour les nouveaux élèves :

En cas de résiliation de l'inscription avant le 30 juin, des frais d'annulation équivalents à 2 mois d'écolage et d'internat seront facturés.

Des frais d'annulation équivalents à trois mois d'écolage et d'internat seront appliqués si l'inscription est annulée après le 30 juin.

Pour les élèves actuels :

En cas de retrait d'un élève décidé par les parents, avant la fin de l'année scolaire, tous les frais du trimestre en cours et du suivant sont dus.

Tout élève interne qui passe à l'externat est soumis aux mêmes conditions.

Sauf avis écrit des parents avant le 31 mars, les élèves sont inscrits tacitement pour l'année scolaire suivante. Si l'annulation de réinscription tacite intervient après le 31 mars, la facture d'écolage des premiers trois mois sera due à titre de dédommagement.

En cas de renvoi d'un élève, tous les frais du semestre en cours sont dus.

## **18. Absences des élèves**

A partir de la 4<sup>e</sup> semaine consécutive d'absence motivée une réduction sur les frais de pension sera accordée.

Aucune autre réduction n'est faite ni sur l'écolage ni sur les autres taxes.

## **19. Argent de poche**

L'argent de poche hebdomadaire versé en dépôt auprès du service de comptabilité peut être distribué aux élèves par la comptabilité du Collège ou par les préfets d'internat. Il est recommandé de respecter des sommes raisonnables et d'adapter l'argent de poche à l'âge des enfants. L'école n'encourage pas l'accès à des comptes bancaires libres ou à des fonds additionnels. Dans des circonstances exceptionnelles, et si les parents désirent que le Collège distribue de l'argent de poche additionnel, les parents doivent en déposer le montant sur un compte auprès de la comptabilité.

## **20. Code de conduite et règlement de l'école (tenue vestimentaire, drogues, alcool, respect interindividuel)**

Les codes de conduite et règlement de l'école sont disponibles sur le site et font partie intégrante des Conditions générales. Le non-respect des codes de conduite conduira à des mesures disciplinaires. En cas de violation grave du présent contrat ou des codes de conduite en vigueur l'élève peut être renvoyé avec effet immédiat.

Par leur signature, les parents acceptent que l'école puisse tester leur enfant pour la consommation d'alcool et de drogues non prescrites. Les parents reconnaissent par la présente que l'élève qui fournit, possède ou est testé positif pour des médicaments sans ordonnance ou pour des drogues sera tenu de quitter l'école avec des pénalités de renvoi.

## **21. Effets personnels**

L'école décourage vivement les élèves à apporter des éléments de haute valeur comme des vêtements de marques, montres ou bijoux à l'école. La Direction décline toute responsabilité pour les pièces non marquées et / ou les valeurs non déposées chez les responsables de l'internat.

## **22. Changement des conditions financières**

Dès leur acceptation, ces conditions financières s'appliquent à tous les élèves admis pour l'année scolaire en cours, quelle que soit l'édition des conditions financières initialement signée par les parents. La présente édition des conditions financières s'applique automatiquement à tous les parents. Elles leur sont adressées sur simple demande au secrétariat.

## **23. Loi applicable et for juridique**

La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant de ce contrat, quel que soit le domicile des parents ou des représentants légaux. Il est fait élection de domicile et de for juridique dans le Canton du Jura et dans le district d'Ajoie, Porrentruy, pour toutes les difficultés pouvant surgir en relation avec le présent contrat.

Par leur signature, les parents ou responsables légaux de l'élève s'engagent à accepter pleinement les conditions générales, les règlements de l'école et codes de conduite joints, et en cas de réinscription, les conditions générales qui seront adaptées pour les années suivantes ainsi que toute clauses faisant partie du règlement du Collège et Lycée Saint-Charles.

Parent 1

Nom et Prénom: .....

Date et lieu : .....

Signature : .....

Parent 2

Nom et Prénom : .....

Date et lieu : .....

Signature : .....

Représentant légal

Nom et Prénom : .....

Date et lieu : .....

Signature : .....